



**Consultation publique sur la gestion du spectre FM en métropole et outre-mer
en vue du lancement des appels aux candidatures pour la période 2020-2026**
Vade-mecum en vue d'une contribution

Lien de la consultation : <https://www.csa.fr/Arbitrer/Consultations-publiques/Consultation-publique-sur-la-gestion-du-spectre-FM-en-metropole-et-outre-mer-en-vue-du-lancement-des-appels-aux-candidatures-pour-la-periode-2020-2026>

Date limite de contribution : 24 février 2020

Dans la perspective de la préparation de la prochaine feuille de route des appels aux candidatures concernant la bande FM, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel s'interroge sur la méthodologie employée pour rechercher de nouvelles fréquences. Afin d'expliquer cette méthodologie, un constat doit être fait : l'optimisation du spectre FM, particulièrement dans les grandes métropoles, est arrivée à son terme et ce n'est qu'à la marge que de nouvelles fréquences pourront être trouvées. Plusieurs options s'offrent donc au CSA : soit arrêter de chercher de nouvelles fréquences en FM au bénéfice du DAB+, soit continuer des recherches globales sur tous les bassins de population en sachant pertinemment que les efforts entrepris et le temps perdu à ses recherches dans les grandes métropoles n'aboutiront pas. Le troisième scénario est d'engager des recherches de nouvelles fréquences sur des zones où les travaux d'optimisation ont été moindres et des bassins de vie plus modestes.

Voici un vade-mecum qui vous aidera dans la rédaction de votre contribution.

Question no 1 : partagez-vous l'analyse du Conseil sur les trois scénarios décrits ci-dessus ?

La Confédération Nationale des Radios Associatives ne peut être d'accord avec le scénario qui envisagerait d'arrêter toute recherche de nouvelles fréquences en FM. Alors que le DAB+ a, enfin, trouvé un élan certain, les périmètres des allotissements locaux ne correspondent souvent pas à la logique de couverture de nos radios qui devraient ainsi, de facto, faire évoluer leur programmation ou leur ligne rédactionnelle afin d'assurer un service de communication sociale de proximité. Souvent, pour ces radios, la "malléabilité" de la FM s'adapte parfaitement à leur projet radiophonique. Par ailleurs, dans l'attente de la mise en appel d'allotissements DAB+ dans des zones rurales, périurbaines ou de montagne, et dont le rythme de déploiement pourra difficilement s'accélérer, la FM restera encore, pendant plusieurs années le principal mode d'écoute dans ces zones qui ne subiront pas "l'évolution darwinienne" des usages. Dans ces zones, la FM mettra du temps avant d'être marginalisée au profit du DAB+. Il nous apparaît donc impératif de poursuivre les recherches de fréquences sur ces zones.

Concernant le scénario qui envisagerait de rechercher systématiquement des fréquences notamment sur les bassins de vie les plus importants nous semble utopique. En effet, il nous apparaît évident que les recherches de nouvelles fréquences en FM dans les grandes métropoles françaises seront vouées à l'échec, l'optimisation lors des derniers appels du spectre FM de ces bassins de vie ayant trouvé sa limite qui est contrainte par la ressource disponible. Sans une prise de décision d'élargissement de la bande affectée à la diffusion des services radio au delà des 108 MHz, scénario peu probable avec le déploiement du DAB+, les efforts engagés pour la recherche de nouvelles fréquences disponibles seront vains.

Le troisième scénario consistant à procéder à des recherches ciblées sur certaines zones ou régions nous semble le plus adapté. Reste à déterminer quelles doivent être ces zones. Pour la Confédération Nationale des Radios Associatives, la recherche de nouvelles fréquences dans les bassins de population inférieurs ou égaux, voire légèrement supérieurs à 150.000 habitants nous semble la plus pertinente. Elle inclut donc les bassins moyens, les petits bassins de population, les zones interstitielles, rurales, de montagne ainsi que les zones enclavées.

Question n° 2 : quelles sont vos observations relatives au scénario de recherche ciblée de fréquences à l'occasion des prochains appels FM ?

Dans les agglomérations "moyennes" les plus peuplées s'approchant ou dépassant légèrement des 150.000 habitants, un effort particulier doit être mené par les services du Conseil afin de dégager de nouvelles fréquences en étudiant toutes les possibilités offertes : réaménagements de fréquences, mise en appel d'allotissements avec contraintes techniques, isofréquences ou bien encore P.A.R. adaptée. En effet, ces bassins de vie importants qui sont souvent des pôles économiques décisionnaires pour les finances des radios de communication sociale de proximité sont vitaux pour certaines de nos radios dont la logique de couverture et le projet radiophonique ne s'arrête pas à une vision "hyperlocale" de la proximité. Une radio de catégorie A à couverture départementale ou régionale reste un média de proximité avec un apport certain pour les auditeurs de ces zones. Écarter ces radios de ces bassins "moyens" ne peut que les condamner à une disparition certaine.

La Confédération Nationale souhaite par ailleurs attirer l'attention du Conseil sur les recherches de fréquences sur des zones, rurales, de montagne, ainsi que des zones enclavées. L'arrivée d'une nouvelle concurrence sur ces zones à l'équilibre économique fragile risque de fragiliser durablement si ce n'est faire disparaître le ou les opérateurs associatifs présents sur place. Dans les nécessaires études d'impact préalables au lancement des appels aux candidatures, le Conseil doit impérativement prendre en compte l'économie, si ce n'est les économies des radios de communication sociale de proximité. L'impact d'une concurrence sur des M.I.C. - M.I.G., entre autres, peut être fatal pour ces radios qui mènent une vraie mission de service public sur ces zones.

Question n° 3 : pour chacun des territoires ultramarins (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, La Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna), quel scénario vous apparaît le plus adapté ?

Là aussi et comme en métropole, le Conseil doit rester vigilant sur l'impact d'une nouvelle concurrence sur des bassins de vie à l'équilibre économique fragile. Priorité doit être donnée au renforcement des opérateurs existants, tout en restant à l'écoute de nouveaux projets pertinents pour le territoire et en préservant un équilibre entre les différents éditeurs. Si l'un d'entre eux doit être renforcé, cela ne doit pas se faire au détriment d'un autre éditeur dont l'existence même pourrait être remise en cause suite à l'impact économique engendré par l'arrivée d'un ou de nouveaux concurrents.

Question n° 4 : la typologie de zones décrites (bassins peuplés et très peuplés, bassins moyens, petits bassins, zones interstitielles, rurales, de montagne) vous apparaît-elle adaptée à l'ensemble des cas, pour la métropole ?

Cette typologie qui différencie les bassins de vie suivant leur démographie mais aussi leur économie nous apparaît comme la plus adaptée à l'ensemble des cas.

Question n° 5 : cette typologie doit-elle être adaptée pour chacun des territoires ultra-marins suivants : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, La Réunion) ? Pour les autres territoires ultramarins, une typologie des zones est-elle nécessaire pour déterminer, et le cas échéant, orienter un travail de recherche de nouvelles fréquences mené dans un calendrier compatible avec l'échéance des autorisations ?

La Confédération Nationale des Radios Associatives estime que la méthodologie utilisée en métropole peut également être adaptée pour chacun des territoires ultra-marins cités ci-dessus. Il nous semble toutefois opportun d'engager des discussions sur place avec l'ensemble des acteurs concernés.

Question n° 6 : la méthode de détermination des zones prioritaires de recherche proposée vous semble-t-elle pertinente ? Avez-vous d'autres critères à ajouter ?

Le ciblage envisagé nous semble pertinent. La Confédération Nationale des Radios Associatives propose, par ailleurs, de lancer, en parallèle, une grande consultation technique comme cela avait été réalisée lors du plan FM + initié en 2006 afin d'identifier le plus rapidement possible les ressources disponibles en FM.

Question n° 7 : avez-vous d'autres observations à porter à la connaissance du Conseil dans la perspective de la préparation des futurs appels généraux ?

La Confédération Nationale des Radios Associatives propose, dans la perspective de la préparation des futurs appels généraux d'organiser dans chaque périmètre d'influence des différents Comités Territoriaux de l'Audiovisuel des grandes réunions de préparation à ces appels où les opérateurs intéressés pour développer leur zone de diffusion en FM pourraient être invités afin de présenter leurs souhaits.

Les réponses doivent être retournées avant le 24 février

soit par mail :

consultation.FM2020@csa.fr

soit par voie postale à :

Conseil supérieur de l'audiovisuel
Consultation publique FM 2020-2026
Tour Mirabeau
39-43, quai André Citroën
75739 Paris Cedex 15